L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 18 MARS 1881. 54me Année.

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 18 MARS 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par H. Stein & Co., au No 35, rue de Chartres — bottes, souliers et brodequins.

La souveraineté de l'Etat et les contrats.

Nous avons exprimé notre approbation de la décision récemment rendue par la Cour Suprême de la Louisiane, parce qu'elle nous parait conforme aux vrais principes du droit constitutionnel en matière de souveraineté gouvernementale. La souveraineté de l'Etat serait un vain mot s'il était permis aux juges, soit fédéraux, soit d'Etat, de la mettre de côté sous prétexte de respect dû aux contrats. On peut torturer certains arrêts pour en tirer des conclusions forcées plus ou moins applicables au cas récemment décidé, mais il y a une jurisprudence générale que nul ne peut contester et qui tient encore état, c'est celle qui a affirmé et réaffirmé à maintes reprises la doctrine suivant laquelle un Etat ne peut être poursuivi judiciairement, ni directement comme Etat, ni indirectement par les fonctionnaires qui le représentent.

Ceux qui font si bon marché de la constitution de 1879 et du règlement que la Convention souveraine de la Louisiane a jugé bon d'adopter pour la dette d'Etat, oublient que les objections qu'ils présentent contre cette constitution, en invoquant le respect dû aux contrats, ont été également présentées contre le plan de conversion de Kellogg et l'amendement constitutionnel qui l'avait ratifié. Ils oublient encore qu'il ne s'est pas trouvé une seule cour d'Etat, ni une seule cour fédérale qui ait admis les créanciers à réclamer contre la réduction de leurs créances à 60 pour cent et qu'il a été rendu de nombreuses décisions déboutant toutes invariablement les porteurs d'anciens Bons de leurs demandes soit contre l'Etat, soit contre ses fonctionnaires.

Les cours n'ont pas approuvé la violation des contrats, mais elles se sont déclarées impuissantes contre l'acte souverain de l'Etat qui avait jugé nécessaire de réduire la dette à des limites proportionnées aux ressources de la population. Ce qui a pu être fait par la législature de Kellogg, a pu l'être assurément par une assemblée constituante, investie de tous les pouvoirs par le souverain. Dans le second cas comme dans le premier, d'ailleurs, la ratification par le peuple a été obtenue.

Comme nous l'avons déjà soutenu dans ces colonnes, l'article de la Constitution fédérale qui interdit aux Etats de porter atteinte aux contrats, n'est pas applicable aux actes gouvernementaux, ni aux pouvoirs qui appartiennent au peuple et qui ne peuvent être aliénés ni par les législatures, ni même par les conventions.

La Cour Suprême des Etats-Unis a elle-même, décidé que l'article était inapplicable aux contrats qui aliéneraient les pouvoirs de police. Il doit en être de même des autres droits gouvernementaux, dont plusieurs sont supérieurs en importance aux pouvoirs de police. Or, la souveraineté réside dans le peuple et ce qu'une législature ou une convention a fait, une autre convention peut toujours le défaire. Autrement la souveraineté ne serait pas permanente, puisqu'une génération pourrait restreindre le droit de la génération suivante.

On peut discuter la moralité ou l'opportunité d'une mesure de conversion ou de réduction, on ne saurait contester le droit du peuple à l'adopter, et la mesure fût-elle injuste et dommageable à des intérêts particuliers, le seul remède ouvert aux intérêts lésés est le recours au souverain lui-même pour qu'il revienne sur sa décision.

Les créanciers publics ne sont pas plus admissibles à réclamer devant les Cours contre les actes de la convention de 1879, qu'ils ne l'étaient à vouloir faire renverser par le pouvoir judiciaire le plan de conversion de Kellogg. Ils ont beau déguiser leur attaque contre l'Etat sous le masque d'un procès pour obliger des fonctionnaires à remplir un devoir ministériel, leur demande n'en est pas moins, au fond, dirigée contre l'Etat; elle n'en a pas moins pour but de faire invalider l'acte souverain de la convention et du peuple de la Louisiane. Ils ne sont pas recevables à le faire et c'est avec juste raison que notre Cour Suprême vient de le décider ainsi.

C'est avec une profonde satisfaction que nous avons vu notre tribunal le plus élevé réaffirmer le respect dû à la volonté du peuple de l'Etat, car il y a depuis quelque temps une tendance trop marquée de la part du pouvoir judiciaire à invalider les actes du pouvoir législatif et du pouvoir constituant. Le juge doit interpréter les textes suivant leur lettre et leur esprit, il n'a aucune qualité pour les abolir sous prétexte d'interprétation. Il ne doit déclarer une loi inconstitutionnelle que lorsqu'elle est clairement et explicitement contraire à la Constitution; dans le doute il doit respect à la loi; et, quand il s'agit de la Constitution même de l'Etat, dont les Cours sont les créatures, le juge d'Etat doit s'arrêter avant de porter une main sacrilège sur ce qui est l'expression de la volonté suprême du peuple au nom duquel il rend la justice.

Objecte-t-on qu'il y a conflit entre la Constitution de l'Etat et celle des Etats-Unis? Le juge, soit fédéral, soit d'Etat, doit suivre la même règle, et il ne doit s'écarter du respect dû à la Constitution d'Etat que si elle est ouvertement contraire à une clause formelle de la Constitution fédérale. Ce n'est pas avec une interprétation élastique de la clause sur le respect dû aux contrats que le judiciaire peut déchirer une constitution d'Etat. Le mot contrat ne doit s'entendre que des choses qui peuvent être l'objet de transactions privées. Et même prise dans ce sens, l'interdiction n'a jamais été considérée comme absolue, puisqu'on n'a jamais contesté aux Etats le droit de faire des lois sur les faillites et la cession de biens, quoique ces lois portent atteinte aux contrats en permettant au débiteur failli de se libérer sans payer la totalité de ses dettes.

Ce que l'Etat peut permettre à un débiteur malheureux, il peut, à plus forte raison, se le permettre à lui-même. Il n'est pas de contrat qui puisse obliger l'Etat à lever des taxes pour le paiement de ses dettes, ni à faire voter des allocations à cet effet par une législature, si la volonté du peuple exprimée par une constitution s'y oppose.

L'équité n'a rien à voir dans la décision d'un procès comme celui qui vient d'être décidé par notre Cour Suprême. C'est devant la convention qu'il fallait plaider l'équité et ajoutons qu'elle l'a été, et même très éloquemment. Ainsi est-ce en pleine connaissance de cause que la convention s'est décidée. Il restait une ressource aux créanciers, c'était de s'adresser au peuple pour qu'il refusât de ratifier la Constitution. Le peuple a prononcé en dernier ressort et il n'appartient pas au pouvoir judiciaire de réviser sa décision. Ce serait un empiètement de pouvoir, une atteinte à la souveraineté de l'Etat.

Le Mississippi et ses tributaires. — Nous avons reçu du National Republican Printing-House, de Washington, un exemplaire d'une brochure portant le titre qui précède. C'est une compilation par Alex. D. Anderson de tout ce qui a trait à la navigation du Mississippi et au commerce de la grande vallée qu'arrosent le fleuve et ses tributaires. La brochure renferme des statistiques et des cartes et donne en appendice la loi qui a créé la commission du fleuve Mississippi. C'est un travail fort intéressant à consulter.

Nos quais. — Nous avons reçu de M. M. R. Chew une petite brochure en faveur de la ferme des quais, qui contient d'excellents arguments tirés des usages suivis dans les autres grandes villes commerciales.

Ce qu'il en coûte de boire. — Un statisticien a calculé que depuis cinq ans seulement le peuple des Etats-Unis a payé pour des boissons fermentées la bagatelle de trois milliards de dollars ($3,000,000,000), plus de 15 milliards de francs. Cette somme suffirait à payer toutes les dettes fédérales et locales. Un argument de plus pour les partisans de la tempérance. Mais il est douteux que les buveurs consentent à se priver de boissons fermentées et à déposer dans un tronc l'argent qu'ils auraient dépensé en *drinks*, pour l'affecter au paiement des dettes.

Une lettre de M. de Lesseps. — Le rapport annuel de la Chambre syndicale du commerce français à la Nouvelle-Orléans ayant été envoyé à M. de Lesseps, il a adressé en réponse la lettre suivante à M. L. Grand, l'un des vice-présidents de la Chambre.

Compagnie Universelle du Canal Interocéanique.

Paris, 2 mars 1881.

Monsieur L. Grand, Nlle-Orléans.

Monsieur:

Je sais tout l'intérêt que prend la Nlle-Orléans à l'œuvre du canal de Panama qui doit lui apporter une prospérité nouvelle, en ouvrant à son commerce de larges débouchés sur les côtes du Pacifique. Aussi le témoignage de la Chambre syndicale consultative du commerce français ne m'a pas surpris; mais il m'a été très sensible, et je vous prie d'être mon interprète auprès des membres de cette honorable société, et de recevoir vous-même tous mes remerciements pour le rapport que vous avez eu l'aimable attention de m'envoyer.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé: Ferd. de Lesseps.

Le port de Rouen. — Nous avons déjà mentionné les améliorations introduites dans la navigation de la Seine et les avantages qui en résultent pour le port de Rouen. Le paragraphe suivant extrait du *Nouvelliste de Rouen* du 26 février, indique que les navires trouvent à ce port toutes les facilités pour un prompt déchargement.

Tout le monde a pu voir, ces jours derniers, amarrés au quai de la Bourse, deux [illegible] vapeurs, l'*Arcadale* et le *Kjobenhavn*, venant le premier de la Nouvelle-Orléans, le second de Naples; mais on n'a pas assez remarqué le peu de temps qui s'est écoulé entre leur mise en quai et leur départ. Arrivé le 15 février, l'*Arcadale* est reparti le 19, après avoir débarqué 2,000 tonnes de maïs et 250 balles de coton; le *Kjobenhavn*, arrivé le 17, et reparti le 19, a été déchargé de 900 tonnes de vin en quarante-huit heures. On peut juger, par ces résultats, de la puissance des moyens que le port de Rouen peut mettre à la disposition du commerce pour l'embarquement et le débarquement des marchandises.

—Le jour de la fête de Victor Hugo, un touchant incident a eu lieu, qui montre combien les habitants de Strasbourg se sont associés à l'ovation faite par la France à Victor Hugo. M. Ramboz avait exposé à la devanture de son magasin de papeterie, une magnifique photographie au charbon de Victor Hugo; la photographie était encadrée d'une couronne de lauriers en or et entremêlée de rubans de soie aux couleurs strasbourgeoises, rouge et blanc, et sur les rubans brillaient en caractères d'or les dates de 1802 et de 1881. Toute la journée, les habitants de Strasbourg ont défilé devant le portrait du grand poète français, auquel ils ont rendu un discret et touchant hommage.

Le soir au Casino, on a dit, aux applaudissements enthousiastes de la salle, une scène de *Ruy Blas*. Le *Journal d'Alsace* a envoyé le portrait de Victor Hugo à tous ses abonnés.

—La commission d'enquête sur les actes du général Cissey a tenu hier une importante séance pour arriver à la clôture définitive de ses travaux.

Le président, M. Philippoteaux, a présenté un résumé sommaire et rapide de ses travaux. La commission en est à sa trente-septième séance et a entendu cent cinquante témoins. Elle a en outre entendu il y a quelques jours les rapports qui lui ont été présentés par MM. Langlois, Le Faure, Dréolle, Pâtissier et Farcy, sur les marchés qu'ils avaient été chargés d'étudier à l'aide des dossiers du ministère de la guerre.

Hier il restait à statuer sur le fond même de la question. Deux questions principales lui ont été soumises:

1° M. de Cissey avait-il été un traître?

2° M. de Cissey avait-il été un ministre concussionnaire?

A l'unanimité, la commission a répondu négativement à ces deux questions. Dix-sept membres sur vingt-deux étaient présents et ont pris part à ce vote capital.

M. Farcy a ensuite donné lecture de son rapport sur la vente des 100,000 chassepots.

A la suite de cette lecture, une discussion fort vive s'est engagée.

M. de Cissey devait-il être rendu responsable de faits qui se rattachent intimement aux traditions du ministère de la guerre?

Au cas où cette responsabilité serait admise, devait-elle l'être avec ou sans le secours d'une sanction quelconque?

M. Farcy concluait à la responsabilité de M. de Cissey. Ses conclusions ont été longuement combattues et finalement repoussées par 12 voix contre 6.

Il a été procédé ensuite à la nomination du rapporteur général.

Un premier tour de scrutin a donné les résultats suivants:

MM. Le Faure........ 5 voix
Philippoteaux...... 5 "
Poulevay........ 4 "
Farcy........... 4 "

Au quatrième tour de scrutin, M. Le Faure a été élu par 11 voix.

Très prochainement M. Farcy lira son rapport sur l'affaire de l'intendant général Guillot et sur la comptabilité du ministère.

A CEUX QUE LE BON MARCHE INTERESSE. Il est bon d'apprendre qu'il vient d'arriver: 100 caisses pantoufles pour dames, à 50c. 100 caisses bottines en prunelle à 75c. 50 caisses bottines en peau à 90c. 150 caisses bottes à boutons pour enfants à 75c. 300 douzaines brodequins pour enfants à 50c et 5000 douzaines d'autres genres de chaussures dont l'énumération ne donnerait qu'une faible idée. Allez plutôt voir à l'ETOILE ROUGE.

La maison P. Werlein doit l'accroissement de sa réputation à l'immense supériorité des instruments qu'elle recommande. En moins de cinq mois, cent pianos de Mathushek (non compris ceux de fabriques différentes) qui lui avaient été expédiés, ont été vendus. Ces pianos de Mathushek et de Chickering, sont évidemment les plus recherchés aujourd'hui. La solidité de leur construction (bois franc, maple bushing around the tuning pin) les met à l'abri de toute concurrence. M. Werlein vient d'en recevoir un grand nombre, et invite ses clients à venir les voir, que ceux-ci veuillent acheter ou non.

Jardin Wenger. — A l'établissement en vogue connu sous le nom qui précède, un orchestre de dames donne un grand concert tous les soirs. On y entend de bonne musique et on y vend d'excellentes consommations.

Théâtre de l'Opéra. — La compagnie lyrique de M. de Beauplan est arrivée trop tard à Cincinnati pour jouer lundi, mais elle a fait salle comble mardi et mercredi avec les *Huguenots* et la *Juive*. Mme Ambre et Tournié ont été rappelés cinq fois de suite après le quatrième acte des Huguenots et Jourdan a obtenu un grand succès dans Marcel.

Hier soir nous avons assisté à une très belle représentation de la *Fiammina* par la compagnie dramatique. Cette œuvre dans laquelle les plus nobles sentiments sont exprimés dans un fort beau langage, a été interprétée d'une façon excellente par les artistes. Mme Clarence s'y est montrée comédienne de premier ordre dans le rôle de la Fiammina et elle a été réellement émouvante dans ses deux grandes scènes. MM. Molina et Pontsevrez ont tenu les rôles de Daniel Lambert et de Lord Dudley avec beaucoup de dignité et de correction. M. Bourgeois a fait preuve d'excellentes qualités dans le rôle de Henri, Mme Kleber a été charmante et gracieuse dans celui de Laure et M. Fleury très amusant dans celui de Sylvain. En réalité l'ensemble a été excellent et le public s'est montré à juste titre enthousiasmé.

Demain en matinée on donnera *Les Sonnettes*, comédie en un acte et *Les Femmes Terribles*. Dans cette dernière pièce le rôle de Chatelard sera tenu par M. Darmand, comédien d'un mérite réel et régisseur de la troupe dramatique, qui doit avoir son bénéfice dimanche et que nous recommandons au bienveillant patronage du public. L'affiche portera d'ailleurs pour cette occasion le titre magique de *Monte Christo*.

Académie de Musique. — Hier soir, l'Académie était remplie de gens curieux de voir et d'entendre les "Corinne Merrie Makers", troupe d'artistes qui ont tous du talent et dont l'étoile est un prodige. Corinne est réellement un phénomène histrionique et musical. La pièce qu'on jouait, et qu'on jouera jusqu'à la fin de la semaine, est un excellent burlesque de Cinderella, avec ariettes, ballades, danses, et une foule de traits comiques dont on rit à gorge déployée. Le spectacle est de première classe et plait aux vieux comme aux jeunes. Cela explique le succès quotidien des représentations.

Le nouveau plan des impérialistes. — Nous lisons dans le *Temps*:

Ce nouveau plan de campagne, MM. Lenglé et Pascal viennent de l'exposer avec beaucoup de netteté dans un banquet qui a réuni, ces jours derniers, au Palais-Royal, les notabilités du parti bonapartiste et particulièrement les amis du prince Jérôme. Ce plan consiste à substituer à la demande d'un plébiscite sur la forme du gouvernement la demande d'une révision de la Constitution, tendant à modifier le mode d'élection du président de la République et du Sénat. L'un et l'autre seraient élus directement par le suffrage universel.

Le peuple serait appelé à voter par oui ou par non sur la Constitution ainsi réformée. Par ce nouveau programme, les bonapartistes se rapprochent des intransigeants, qui, eux aussi, critiquent vivement le mode de formation du Sénat et qui parlent volontiers de l'exercice direct de la souveraineté par le peuple. Les organes du néo-bonapartisme vont se rencontrer sur le même terrain avec la *Vérité* et quelques autres feuilles radicales. Cela suffirait-il à rendre quelques chances au parti bonapartiste? Ce changement d'attitude, indiqué déjà depuis quelque temps et si ouvertement attesté dans la réunion du Palais-Royal, prouve-t-il les candidatures compromises des anciens impérialistes convertis à la République napoléonienne? Il est difficile de le penser; car un pays ne se laisse pas prendre deux fois au même piège.

MM. Lenglé et ses amis proposent à la France de reprendre, au profit du prince Jérôme, le système qui a servi au prince Louis Bonaparte pour aller de la présidence de la République à l'empire. C'est assez d'une fois. L'expérience a été décisive; on ne la recommencera pas, et les bonapartistes n'auront pas plus de succès auprès des électeurs en demandant la révision de la Constitution, qu'ils n'en pouvaient espérer, en se plaçant sur le terrain de l'appel au peuple. Il n'échappera à personne que le but poursuivi est le même, à savoir le rétablissement de l'empire. Ce rétablissement, comme on ne peut plus l'espérer par la voie directe du plébiscite, on cherche à l'obtenir par la voie indirecte de la révision; mais qui donc aura assez perdu le souvenir du passé pour se laisser prendre à ce jeu?

CHAUSSURES FINES. Un grand lot souliers bas, unis et garnis. Bottes à boutons en peau et chagrin. BOTTES FAÇONNÉES. Souliers bas pour bébés. Plusieurs genres nouveaux. Vaste assortiment de magnifiques chaussures pour enfants de tous les âges. Bottes hautes pour dames et pour fillettes. Bottines pour messieurs formes basses et formes hautes. Escarpins vernis. Pantoufles de tous les dessins.

Le scrutin de liste.

Le dernier numéro de la *Nouvelle Revue* contient un excellent article de M. Masseras sur la question qui, entre toutes, agite aujourd'hui le monde politique.

L'article est net, vigoureux et nourri de documents historiques et contemporains fort intéressants.

M. Masseras, après avoir montré le scrutin de liste banni par tous les pays libres, Angleterre, Belgique, Hollande, Italie, Amérique, expose qu'aux Etats-Unis une réaction se fait même contre la nomination au scrutin de liste des délégués à l'élection présidentielle. Voici, à ce sujet, l'opinion d'un publiciste américain, M. Isaac Rice:

"Le suffrage populaire direct donnera à la majorité ses véritables attributs en en faisant l'expression pratique de la volonté nationale. Actuellement, la manifestation de cette volonté est sujette à une telle perversion, qu'elle permet à la minorité d'usurper la place de la majorité par une répartition artificielle des votes favorables à la première. Mais un gouvernement de minorité est une oligarchie, non une démocratie; peut-être le privilège frauduleux de ces gouvernants ne vaut-il guère mieux que celui départi par la naissance ou par toute autre distinction. Et cette oligarchie n'est qu'une tradition conduisant à l'impérialisme.

"La première aboutit certainement au second, si la majorité, tandis qu'elle n'est pas encore asservie, ne prend pas la peine de rechercher comment il se fait qu'elle soit gouvernée par la minorité. Mais alors, à moins que la Constitution ne soit amendée cela conduit à la révolution, — et la révolution n'est qu'une autre route menant à l'impérialisme.

"L'impérialisme ici, ajoute M. Masseras, veut dire dictature, — et la dictature, quelques apparences qu'elle revête, quelque forme qu'elle affecte, est le péril contre lequel un peuple qui veut rester libre ne doit jamais cesser de se tenir sur le qui-vive."

L'étude de M. Masseras va sans doute provoquer dans la presse quotidienne une nouvelle polémique après laquelle il ne sera plus permis aux députés de ne pas voir clair dans l'aventure où on veut les engager par la suppression du scrutin d'arrondissement.

(*Courrier du Soir.*)

—Alphonse XII et la reine Marie-Christine ont envoyé à Léon XIII un calice émaillé et enrichi de pierres précieuses. Ce riche présent, estimé à plus de 200,000 francs, a été remis hier à Léon XIII.

—On écrit de Roubaix:

"Il y a vingt-cinq ans — en 1856 — un petit marchand de nouveautés de Tourcoing, M. Mairesse-Dindin, était mis en faillite. Il devait 4,000 francs, et comptait parmi ses créanciers quelques fabricants de Roubaix.

"M. Mairesse-Dindin, devenu simple ouvrier et ne gagnant que 1 fr. 50 par jour, n'eut plus cependant qu'une seule pensée: celle de se réhabiliter; sa fille, s'étant mariée, se trouva en position de lui faire une très modeste pension. Il continua à se priver du nécessaire, il économisa sou à sou, et, il y a quelques jours, il venait triomphant à Roubaix, rechercher ses créanciers ou leurs héritiers pour les désintéresser."

Les crimes et les romans.

Nous lisons dans le *Journal des Débats*:

Un jeune scélérat de quatorze ans — un fou peut-être — attire chez lui un pauvre petit garçon de six ans, l'éventre d'un coup de couteau et va tranquillement se livrer au poste de police le plus voisin. Il déclare que chargé par son patron, quelques jours auparavant, du recouvrement d'une somme de 200 fr., il a gardé l'argent, acheté un pardessus "afin d'avoir l'air comme il faut", loué une chambre loin de sa famille, et vécu ensuite des plaisirs de son goût jusqu'à épuisement de la somme volée. C'est alors que, ne sachant plus que faire, ce Néron des faubourgs s'est donné la fête de tuer un petit enfant. Comme cela, au moins, on parlerait de lui avant son départ pour la "Nouvelle" ou son entrée dans une maison de détention; car, paraît-il, il n'a pas l'âge de la guillotine! Eût-il eu cet âge, peut-être eût-il commis son crime quand même; il serait mort en disant: "*E finita la comedia!*" Ce mot-là doit bien se trouver quelque part dans les romans dont il a fait sa nourriture ou dans les drames auxquels il a assisté!

Il a, en effet, de la littérature, ce petit misérable! On lui demande où il a dépensé son argent. "D. Vous avez été dans de mauvais endroits? — R. Oh! non, Monsieur. — D. Alors vous avez bu. — R. Pas davantage. Je n'aime que deux choses: la lecture des romans et le théâtre. J'ai dépensé tout mon argent au spectacle. Puis, quand je n'ai plus eu d'argent, je me suis demandé ce que je ferais pour faire parler de moi dans les journaux." — Et, en effet, on y parle de tout le monde; pourquoi pas de lui aussi? — "C'est alors, ajoute-t-il, que, me souvenant d'une de mes lectures, j'ai mis en action une scène d'un roman (il nomme le roman) et j'ai tué le petit Schoennen." Et voilà!

Il ne faut rien exagérer. Que de braves gens, lecteurs de journaux à un sou ou spectateurs de drames rouges comme le sang sortent indemnes et absolument candides de ces tristes fréquentations littéraires! Il n'importe! Nous n'aurions point le cœur tout à fait léger en ce moment si nous avions sur la conscience la paternité de quelqu'une de ces œuvres malsaines, ou simplement le tort de lui avoir donné asile au bas de la première page d'une feuille quotidienne. Ni la presse ni le théâtre ne sont tout à fait innocents ici, non plus que dans beaucoup de cas analogues; la presse surtout, la presse à un sou, cette petite presse qui est un si admirable véhicule de toutes choses, bonnes et mauvaises, devrait bien faire son *mea culpa*; elle a péché, beaucoup péché contre les mœurs, contre le bon sens; elle a versé et elle verse chaque jour le détestable poison de ses inventions sangrenues et sanglantes à des imaginations sans défense. Elle donne des *idées* à de pauvres cervelles où le vice n'était encore qu'en germe, elle fournit des modèles et comme des *patrons* d'assassinat! C'est une vilaine besogne; on y gagne, il est vrai, d'élever le tirage du journal, mais il vaudrait mieux tirer moins.

On nous répondra que ces mêmes journaux qui publient de si mauvais romans sont le plus souvent excellents dans les autres parties de leur rédaction, et que dans le journalisme à un sou les mauvais romans font passer la bonne politique et toute sorte d'autres enseignements salutaires qui vont avec elle. Si c'est vrai, c'est fort affligeant, mais nous ne le voulons point croire. La faute, en tout cas, en serait à ceux qui, sans scrupules et uniquement dans un esprit de lucre, ont donné aux lecteurs ces habitudes vicieuses. Il faudra cependant bien s'arrêter dans cette concurrence d'inventions sottes et monstrueuses qui dépravent l'esprit public et abêtissent ceux qu'elles ne corrompent pas.

La presse est aujourd'hui une puissance énorme; toute idée passe par elle pour être lancée dans la circulation des intelligences; elle sert chaque matin au plus grand nombre le pain quotidien de l'esprit, la politique, la science, la morale sociale, et, dans ses œuvres d'imagination, la poésie, la fantaisie, l'oubli de la réalité terne et âpre. Cela implique que la presse a charge d'âmes; ce serait son honneur d'y songer sans cesse et de s'en glorifier, comme c'est sa faute et sa très grande faute de l'oublier quelquefois.

La Grèce. — Le *Tagblatt* de Vienne, reçoit d'Athènes une dépêche d'après laquelle le gouvernement grec se proposerait d'engager 36 officiers étrangers, dont 20 pour l'infanterie et 16 pour la cavalerie. Ces officiers seraient Français et Italiens.

La *Correspondance de Pesth* reçoit de Paris des informations qui confirment la dépêche du *Tagblatt*.

Les voici, elles lui serviront de commentaires:

Le gouvernement français est trop près des élections pour fournir à ses électeurs l'occasion de lui reprocher son immixtion dans les affaires grecques; mais le gouvernement d'Athènes, certain de pouvoir compter sur l'appui de *certaines personnalités*, vient de leur tendre la perche en leur permettant de tourner la difficulté. N'ayant plus à compter sur la mission Thomassin, le roi Georges aurait, à l'instigation de ses amis de Paris, ouvert les rangs de l'armée grecque aux officiers étrangers. Le décret, connu en France, amènera beaucoup d'offres d'officiers de mérite dont on a déjà les noms à Athènes, et leur participation dans les événements que l'on prépare, sera loin de leur être comptée comme un titre de défaveur auprès du gouvernement français. Le mot d'ordre est à peu près donné à Athènes de ne rien compromettre par une précipitation hâtive. Les officiers français qui sont destinés à prendre rang dans l'armée grecque doivent en compléter l'organisation dans de telles conditions qu'une attaque contre la Turquie puisse être effective.

—Commentaires et conjectures continuent sur la mort du général Ney. On peut dire qu'il y a aujourd'hui une opinion faite dans Paris à ce sujet. Elle est exprimée par le *National* dans la note suivante, qu'il donne comme étant l'exacte vérité:

Le général a eu besoin de 600,000 francs. Pourquoi? Voilà le mystère. Ce pourquoi est le secret que Ney d'Elchingen a emporté dans la tombe. Nous sommes en droit de penser que si le motif de ce besoin d'argent avait été avouable, il aurait été avoué. C'est à sa belle-mère, Mme Heine, que le général Ney avait recours dans des moments de crises financières, crises fréquentes, car Mme Heine avait déjà dépensé plusieurs millions pour son gendre, sans compter qu'elle avait coutume de donner un million au ménage à chaque nouveau né de la duchesse d'Elchingen.

Cette fois, le général échoua, malgré ses instances, malgré ses démarches réitérées qui donnèrent lieu à quelques scènes très vives. Pressé par des nécessités mystérieuses, il imagina alors d'exercer une pression sur Mme Heine. Il prépara, organisa les démarches bizarres dont nous avons consigné le détail: lettres de menace et de chantage, visites à ses aides de camp, rendez-vous sur la voie publique, etc.

N'ayant pas réussi, il s'est tué.

Cependant, quelques personnes persistent à croire à un crime. C'est l'opinion du *Paris-Journal* et il en veut voir la preuve dans le double fait que lui signale un abonné. D'après ce correspondant, le pistolet qu'on a retrouvé dans la main du cadavre était placé dans la main gauche et le paletot du général aurait disparu. Or, le général n'était pas gaucher et sortait toujours avec un paletot léger par-dessus sa redingote, l'abonné conclut au crime. Malheureusement le raisonnement roule sur des faits inexacts. Ainsi que nous l'avons dit, le pistolet était placé dans la main droite et la toilette du général était au complet et ne portait la trace d'aucun dérangement.

Quelques journaux intransigeants demandent une enquête en disant: "Le général s'est suicidé, il était donc coupable, il faut que nous sachions de quel crime." Ce serait la première fois qu'on instruirait le procès d'un mort.

—Le mouvement commercial auquel donne lieu l'exportation des vins d'Espagne ne se ralentit pas. Dans la première quinzaine de ce mois, dit le *Courrier de Bayonne*, il est passé par la gare d'Irun 1,624 wagons contenant 11,700 tonneaux; 18,745 fûts vides ont pénétré en Espagne pendant la même période de temps. De son côté, le port de Pasages trouve dans cette exportation un élément d'activité; diverses maisons se sont établies, et les vins de l'Aragon et de la Navarre sont expédiés par tonnes à Bordeaux et au Havre, où on réalise des profits à raison de l'économie des prix du fret par rapport au tarif des chemins de fer.

—Les journaux d'Amsterdam annoncent que Mlle Sarah Bernhardt, aussitôt après son retour d'Amérique, ira en Hollande donner six représentations, dont trois à Amsterdam et trois à la Haye. Elle recevra quatre mille francs par représentation et jouera *Adrienne Lecouvreur*, *Froufrou* et la *Dame aux Camélias*.

—Avant de se séparer, le congrès des agronomes allemands, réuni à Berlin, a adopté, à l'unanimité, une résolution par laquelle il déclare que la concurrence américaine, en ce qui concerne les céréales et les viandes, constitue un grand danger pour la production indigène des blés et l'élève des bestiaux, et il prie, par conséquent, le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette concurrence ruineuse.

—On écrit de Berlin, à la *Gazette de Magdebourg*: "Le banquier Bleichroder, de Berlin, va se convertir au catholicisme. Cette nouvelle est confirmée par le correspondant romain de la *Deutsche Landeszeitung* et par le *Reichsbote*, qui ajoute que le fils du banquier épousera la fille du comte de Hatzfeld, ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, qui est catholique."

—Le congrès des agronomes qui vient de siéger à Berlin a adopté, avant de se séparer une motion "saluant avec une vive sympathie la convocation à Paris d'une conférence monétaire internationale et exprimant le ferme espoir que le gouvernement de l'empire allemand contribuera, dans la mesure du possible et en tenant compte des intérêts allemands, au rétablissement du double étalon conventionnel."

—Les ancêtres de Pierre Joubert, le commandant de l'armée des Boers, étaient, dit le *Nord*, des Français, ainsi qu'il résulte de la note suivante, extraite du registre des mariages de la communauté wallonne à Brielle:

"Le 1er février 1688 eut lieu, dans l'église Wallonne de Brielle, le mariage de Pierre Joubert, natif de la Motte-d'Aigues de Provence, et de Susanne Reyne de la Roque, native d'Antheron, en Provence, tous deux embarqués dans le vaisseau le *Mont de Sinaï*, faisant voile pour le Cap de Bonne-Espérance, sous la conduite du capitaine Samuel Van Groll, et cela après leurs trois annonces publiées dans un même jour, du consentement de messieurs de Veri, magistrats."

On sait qu'une bonne partie des Hollandais actuels du Cap, les soi disant *Boers*, descendent de Français qui, après la révocation de l'édit de Nantes, se réfugièrent en Néerlande et s'embarquèrent pour le Cap; cependant, il y en a aussi, parmi eux, qui descendent d'Allemands.

—Bouffé, qui est resté un causeur très fin après avoir été un très fin comédien, rappelait l'autre jour qu'il avait eu tous les genres de rôles politiques.

Il citait à l'appui une pièce de circonstance, improvisée au lendemain des trois journées de juillet 1830, et dans laquelle il jouait le rôle d'un maçon, le père Gacheux.

—Sais-tu, Mitouflet, disait-il à son manœuvre, que je me suis assis dans le trône?

—C'est-y possible, patron?...... Et comment y est-on?

—Ah! si tu savais comme on s'enfonce là-dedans!

—Trop de différence dans la hauteur des minuscules prouve l'inconstance.

—Les gens qui écrivent "rond" ont... de la rondeur, naturellement, et un cœur excellent.

De belles majuscules, élégamment dessinées, annoncent une puissance comparative pour les choses de l'esprit, un sens esthétique très développé.

Une écriture pointue? Caractère idem. Mais si les pointes sont seulement dans le bas des lettres, beaucoup de persévérance alors.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. — Décédé, hier soir, à 6 heures 1/2, à l'âge de 39 ans, le sociétaire AUGUSTIN DESPEAUX, né à Mont de Marsan, département du Gers, France.

MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois de MARS, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures. Le convoi partira de l'Asile où le corps est exposé.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.

L. Simon, Secrétaire.

Décédé jeudi soir, à six heures et quart, ALPHONSE ŒMICHEN, à l'âge de 24 1/2 ans. Les amis et connaissances des familles Œmichen, Steuse, Vignaud et Ménard, sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, encoignure Orléans et Dauphine.

SERVICE FUNEBRE. Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St. Louis, MERCREDI, 23 courant, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de CAROLINE MASSAZZA. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister. De la part de son époux John Rorchi et de sa fille. 15 mars—au 23.

Demande. ON demande une femme respectable, (blanche ou de couleur) pour faire un petit ménage. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 291 rue Royale. 18mars—1f

La fête de St. Joseph étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes la présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St. Louis, à la MESSE qui sera dite à 7 heures SAMEDI, 19 mars. 15 mars..

Bureau de la compagnie "Importers Bonded Warehouse", coin des rues Conti et Peters — Nouvelle-Orléans, le 15 mars 1881 — A une réunion du Bureau des Directeurs qui a eu lieu le 14 du courant, un dividende de UN pour cent a été déclaré, payable sur demande. HENRI TREMOULET, Président. 16 mars—3f

Bureau de la Compagnie d'Assurances des Marchands, No 104 rue du Canal. — Nlle-Orléans, 15 mars 1881. — Avis est donné que l'élection annuelle de cinq directeurs aura lieu au bureau de cette compagnie LUNDI 4 avril 1881, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. G. W. NOTT, Secrétaire. 15mars—

Metropolitan L. S. et P. Bank. No 8 rue de Chartres — Les personnes en retard pour l'intérêt des objets mis en gages, sont priées de les régler immédiatement, autrement les objets seront vendus. 13 mars—10f L. FIBBEL, Appr.

REGNAULT
TAILLEUR,
8.......rue de la Bourse.......8
A PARIS.

M. REGNAULT, tailleur, demeurant autrefois rue Richelieu No 54, informe sa clientèle louisianaise qu'il continue toujours au domicile ci-dessus indiqué, l'exploitation de son industrie. Ses prix restent fixés, comme par le passé, pour les étoffes de première qualité au tarif suivant:

Jaquette.... 90 francs — Gilets........ 20 francs
Redingotte..100 .. — Pantalons... 40 ..
Habit.......110 .. — Pardessus doublé soie.110 ..

Pardessus d'hiver doublé soie 130 francs.
13 mars—1m

TOILES! TOILES! D. H. HOLMES,
155 Bourbon—155 Canal—14 Dauphine.
Vient de recevoir par vapeur, un vaste et excellent assortiment de:
Toiles à Chemises,
Toiles de Paris,
Damas,
Nappes de Table,
Serviettes, etc., etc., etc.
—AUSSI—
Des ROBINETS, CRETONNES, COUNTERPANES et autres Articles de Ménage. 12mars—

C'est maintenant qu'il faut acheter vos étoffes de printemps.

ALLEZ CHEZ DANZIGER

pour profiter des immenses bargains qu'ils offrent cette semaine, afin de faire place aux autres marchandises de printemps et d'été qui arrivent chaque jour.

VOYEZ LES PRIX

2 Caisses de Ginghams en couleur valant autrefois 20 cts, réduits à 12 1/2 cts.
300 pièces Popelinettes de printemps, à vendre pour faire place aux nouvelles étoffes; elles se vendaient anciennement à 30, 40 et 50 cts, et elles sont réduites maintenant à seulement 15 cts.
25 pièces Bourettes, poids léger, vendues anciennement à $1.50 et $2, sont sacrifiées, pour être vendues à 50 et 75 cts.
3 caisses Popelines Brocade de printemps vendues la semaine dernière à 25 cts, réduites maintenant à 20 cts.
50 pièces Mohair à raies, vendues la semaine dernière à 35 cts, sacrifiées à 20 cts.
2 caisses de Debeges Brocade à raies grises tout laine, valant 35cts. réduits à 12 1/2cts.
2 caisses Alpacas en idem à 12 1/2cts.
Bunting français, nouveau, unis et brocadés.
Alpacas Brocades nouvelles.
Toile du nord, nouvelle.
Draps Zephirs, nouveaux.
Satines français nouveaux et fleur de thé.
3 caisses Linon Lawns imprimées à 8 cts.
3 caisses do plus fins, à 15 cts et au dessus.
2 caisses de jolis Lawns français.
2 caisses Jaconets Lawns imprimés, nouveaux dessins, à 15 cts la yarde.
5 caisses Ginghams à carreaux et à raies à 15 cts et au dessus.
Toutes les dernières nouveautés en Drap Mohair, Crêpe fleur de thé et autres nouvelles marchandises viennent d'être reçues.

Nouveautés en Grenadines noires grande variété, unies, à carreaux et fantaisie, à carreaux, à raies de satin et autres; toutes aux plus bas prix.

Buntings noirs unis et brocadés.

Soieries de printemps et d'été.
Soie brocade noire et en couleur à 65 cts et au dessus.
20 pièces Soieries couleur unie à 50 cts.
40 pièces Satins couleur de toutes les nuances, à 40 cts la yarde.
Satins gros grain noires, à 65 75 et 85 cts.
50 pièces Foulard soie, Pompadour, à 65 et 75 cts.
Soieries d'été, Toiles, réduites à 40 et 50 cts.
Quelques unes à aussi bas prix que 40, 50 et 60 cts.

Nouveautés élégantes en Parasols et demi-ombrelles. Venez les voir!

Gants de peau. Gants de peau. De toutes les nouvelles couleurs.

Le plus grand assortiment du Sud, de Notions, Dentelles, Franges, Broderie, Rubans, Eventails, Parfumeries, Mouchoirs, Bijouterie et mille autres Nick Nacks.

Bonneterie. Bonneterie.
200 douzaines bas blancs bien finis pour dames à $2 la douzaine, en valant $3 50.
100 doz. do à $2 50, en valant $4.
2600 doz. Bas de fantaisie de toutes les descriptions, pour dames, jeunes filles et messieurs.

2 caisses Drawer Linen que nous garantissons parfaites et pures, valant pleinement de 60 à 65 cts, nous les offrons au bas prix de 30 cts la yarde.
12 pièces Toile française à taies d'oreillers, garantie fine et parfaite, valant de $1.10 à $1.25, nous les offrons à 50 cts la yarde.
Toile d'Irlande, tout Toile, 25 yards à la pièce, $4.75 la pièce.
Mousselines Nainsook à $1.50 et au dessus.
Damas Toile à 25, 40 et 50 cts.
Nappes, Serviettes depuis ... à 50, 60 et 75 cts.
Serviettes Huck à 50 cts et au dessus.
Piqué blanc en grande variété.
Doylies couleur, Crash, etc.
Nansooks à carreaux, Victoria Lawns, Linons de Dacca, Nansooks français le tout aux plus bas PRIX DE NEW-YORK.

Linge de dessous pour dames ET Vêtements confectionnés.

Ce département n'a plus besoin d'être vanté, tout le monde le connaît et parle du linge de dessous que fabrique DANZIGER, comme le meilleur marché, et le plus élégant comme coupe. [illegible]
Chemises de femme bien cousues, proprement finies, 20 cts.
Do avec Tuck et broderies à 45 cts.
Une chemise en toile à 60 cts valant 85 cts.
Les meilleures chemises de toile Lonsdale, admirablement brodées et les mieux finies, de $1 à $2.
Sacques de toilette pour dames, bon coton, bien cousus et finis à 35 cts.
Do brodés à 45 cts.
Do avec broderies jusqu'au bas, devant et tout autour l'ourlet à 75c.
Nouveautés en sacques de toilettes à 1, 2, 2.50 et 3.
Peignoirs femme à 59c valant 65c.
Do bien brodés à 65c et $1.
Caleçons femme brodés à 35c et 50c.
Nos Jupons de femme sont supérieurs sous tous les rapports et nous avons le plus bel assortiment depuis 30c jusqu'aux plus beaux.
Nous appelons l'attention sur la façon de toutes nos marchandises, celle de nos marchandises inférieures comme celle des supérieures.

Costumes! Costumes!
Quelques costumes de calicot foncé et wrappers nous restent encore que nous vendons à 90 cts. Costumes tricotés pour printemps, les couleurs les plus nouvelles, élégants, à seulement $7. Costumes de toutes les descriptions; costumes soie, cachemir, Ginghams, Lawn, enfin tous les vêtements à plus bas prix qu'à New-York.
Articles d'habitation et tous genres d'articles de fonds aux plus bas prix.
Marchandises Noires et de Deuil; la plus grande variété qu'il y ait au Sud.
NATTES ET RUGS.

DANZIGER,
No 131, RUE DU CANAL.
NATISSE; TOURO.
13 mars

Mr G. d'AQUIN, lauréat du Conservatoire de Musique de Paris, a l'honneur d'annoncer au public que devant résider à la Nouvelle-Orléans, il prendra des élèves pour le solfège, l'harmonie et donnera des leçons de flûte et d'accompagnement. S'adresser 125 rue Bourbon, chez le Dr Bayon. 15 mars—1m

TRIX Les DAMES et les MESSIEURS ayant une haleine impure, provenant de dents malsaines, de l'usage du tabac, ou de quelque autre cause, se serviront de TRIX, 10 cts seulement. EN VENTE CHEZ TOUS LES DROGUISTES. 10mars—1mois

ALBERT VOORHIES, AVOCAT. A transféré ses bureaux au No 3 1/2 rue Carondelet (rez-de-chaussée). 4 oct—1f

L. AVET, Artiste en Portraits-Camée. ELÈVE de Michelini, de Rome attaché autrefois aux ateliers de Ball, Black & Co., à New York, vient d'établir les siens chez Théo Lilienthal, 121 rue du Canal, et chez A. B. Griswold, coin Canal et Royale. Il invite le public à venir examiner ses portraits. 9 mars—1 mois JeVeD

MODES ET ROBES. Modes d'Automne et d'Hiver —CHEZ— **Mme E. FOERSTER,** Etablissement de Modes et de Couture, 15.........RUE BARONNE.........15 En face de la Salle Grunewald.
Mme E. FOERSTER informe respectueusement les dames, ses amies et ses clientes, qu'elle reçoit constamment les dernières et les plus fashionables modes en
Chapeaux et Bonnets Parisiens à soie, peluche, castor, cygne et feutre, pour dames et demoiselles.
Toques et Capottes pour fillettes et enfants.
Plumes d'Autruche et de Fantaisie, Fleurs, Rubans et Ornements de Modes.
Une spécialité à l'établissement de Mme Foerster, est LA CONFECTION DES ROBES selon les dernières et les plus élégants modèles de Paris.
ROBES ET COSTUMES POUR LA SCÈNE faits dans un bref délai et aux prix les plus modérés.
15.........RUE BARONNE.........15
7nov—6m

Etabli à Liverpool EN 1834. Pale Ale de BASS.

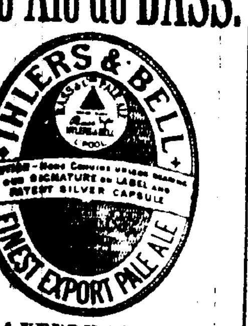

A VENDRE PAR **Bassetti & Xiques** 67 & 69...RUE DECATUR...67 & 69 20 fév—3m

KRUG & Co. CHAMPAGNE — A. ROCHEREAU & CO., NEW ORLEANS AND NEW YORK, SOLE AGENTS. 1er mars—1m

LES **PAPIERS à Cigarettes JOB** de Jean BARDOU étant les seuls bien appréciés et reconnus bons en France, le fabricant désire trouver une maison très sérieuse, en Amérique, qui, par sa position commerciale puisse se charger de la vente de ses produits. Adresse: J. Z. PAULHAC, à TOULOUSE, France.

GRANDE MANUFACTURE —DE— **COPIES DE LETTRES.** 4 mars—1 m. v & c.

THEATRE DE L'OPERA. G. DE BEAUPLAN, Directeur. Avis aux Abonnés. Tous les abonnés qui désirent garder les mêmes sièges et les mêmes loges pour la prochaine saison théâtrale sont priés de se présenter chez M. Grunewald, 127 rue Canal tous les jours de 2 à 4 heures. 11 mars—

DÉBALLAGE DE PRINTEMPS CHEZ GODCHAUX, 81 et 83, RUE DU CANAL. Lundi, 14 mars, nous déballerons plus de soixante nouveaux genres en vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant les dernières nouveautés dans les marchandises de saison en qualités moyennes et légères. Tout l'assortiment sera le plus varié et le plus joli que nous ayons jamais eu, et que nous invitons à venir examiner. Notre fonds est bien assorti en vêtements Diagonal, laine, serges bleu, Tweed et Cashmere, de coupe et de genres variés. Notre assortiment de vêtements pour garçons et enfants est complet, et sera aussi durant toute la saison.

NOUVEAUTÉS, EN ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX. **LÉON GODCHAUX,** 81 et 83, RUE DU CANAL. 13 mars—

AVIS. Intérêt sur les Taxes de ville de 1881. Département des Finances, Hôtel-de-Ville, Nouvelle-Orléans, 11 mars 1881. LES contribuables sont prévenus par le présent avis qu'ils auront à payer un intérêt de 10 0/0 par an à partir du 31 mars courant, sur tous les rôles de taxe non payée de 1881. Respectueusement, B. T. WALSHE, Administrateur du Département des Finances. 11 mars—jusq 31

A. Brousseau's Son. 17 RUE DE CHARTRES. **TAPIS** DES DERNIERS GENRES ET MODÈLES Le plus grand stock du Sud. ARTICLES DE TAPISSERIE. Les prix conviendront à tous. 9 janv—

Restaurant de l'Alcazar et Poste d'Huîtres. 61 RUE DE CHARTRES, Entre Bienville et Conti. Nlle-Orléans. Déjeuners 30 cts. Dîners 30 cts avec dessert et café. Pension: $1 par jour, $5 à $6 par semaine, $22 par mois. Chambres pour voyageurs, 50 cts, café inclus. Salons privés au premier étage. Mme PAICHOUX, Propriétaire. 13 mars—1mDMeV

O. DROUET, NOTAIRE PUBLIC. Nos. 111 & 113 Passage de la Bourse entre les rues St. Louis et Conti. 1er janv—6mDMeV

SI VOUS AVEZ UN BILL DE CHAUSSURES A REMPLIR ALLEZ A L'ETOILE ROUGE, COIN CANAL ET BARONNE.

EN DÉBARQUEMENT DU STEAMER ST-LOUIS, VENANT DE LIVERPOOL, ET A VENDRE PAR **C. JAUBERT & CO.,** 20 et 22, RUE DE CHARTRES, NLLE-ORLÉANS. UN ASSORTIMENT COMPLET DE Marchandises assorties, telles que Coutil croisé et à raye, Bobbinet, Madras, Mousseline à rideaux et à mousquitaires, Toile du Nord, Tarlatan, Alpaca noir et fantaisie, Toile blanche d'Irlande, Mouchoirs, Boutons, Cravates, Bas, Chaussettes en tous genres. AUSSI EN MAGASIN, Indienne, Coton blanc et écru, Cotonnade, Jeans, Draperie, Articles de Fantaisie, français, anglais et américains, Flanelle, Toile Cirée, Coton rouge huilé pour marchands de meubles, &c. &c. &c. Nous invitons nos amis de la Ville et de la Campagne, à venir examiner ce magnifique stock, le plus joli et le plus complet du Sud. Escompte libéral aux acheteurs pour du comptant. Les ordres de la Campagne seront soigneusement et promptement remplis. Nouveaux arrivages par chaque steamer de New York et d'Europe. Le tout sera vendu à très bas prix. **C. JAUBERT & CO.,** 20 & 22 CHARTRES, PRÈS CANAL, NLLE-ORLÉANS. N.B.—Aucune marchandise vendue au détail. 25 fév—2m

PHOTOGRAPHIES, —CHEZ— **WASHBURN,** 109, RUE DU CANAL. PRIX RÉDUITS. **LAMBERTYPES** UNE SPÉCIALITÉ. Le même travail supérieur exécuté en tout temps, le premier comme genre, fini et qualité. Le public est cordialement invité à venir examiner nos travaux et s'assurer de nos prix avant d'aller ailleurs. 15mars—1an.

W. FRANTZ. H. OPITZ. **FRANTZ & OPITZ,** Successeurs de A. BONNET & Cie. Montres, bijouterie. 65 rue Royale, Entre Iberville et Conti. Nlle-Orléans. BIJOUTERIE EN MONTURE DE DIAMANTS. DIAMANTS. N.B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.

CHAMPAGNE Vin de qualité supérieure de la maison Bouché fils & Co., A Mareuil-sur-Ay. DRY VERZENAY Napoléon's Cab't. Maximum, sec, cuvée spéciale. A vendre par J. B. SOLARI, JOS. VIGNES, CLARK & MEADER, A. N. TOURNE, CHS. LACOUME, S. LOUSTAUNAU, LEON LAMOTHE, LOUIS CHAPLAIN, VICTOR BERO, Et par E. J. HART & CO 77 rue Tchoupitoulas.

EAUX DE VICHY, Célestins, Hauterive, Grande Grille. EAU DE FRIEDRICHSHALL. A vendre par les importateurs, les pharmaciens, &c. E. J. HART & CO., Seuls agents à la Nlle-Orléans, 77, rue Tchoupitoulas. 3 avril..1an.D.Mer.V

Avis aux Commis-Voyageurs. Département des Finances. Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 18 février 1881. LES commis-voyageurs ou solliciteurs sont par le présent notifiés de venir prendre leurs licences de manière à ne pas être arrêtés et poursuivis. MM Wm. H. James et H. H. Gore sont les seuls inspecteurs autorisés, des licences des commis-voyageurs. B. T. WALSHE, Administrateur des Finances. 18 fév—

Avis aux consommateurs de gaz. RÉDUCTION DE PRIX. Bureau de la compagnie du gaz de la Nlle-Orléans, 14 janvier 1881. A PARTIR du 31 mars prochain, le prix net du gaz sera réduit à deux piastres par 1000 pieds cubes, pour prompt paiement. Par ordre du Bureau des Directeurs, JAMES JACKSON, Président. 15 janv—3mPP

ECONOMIE! SECURITE! Le grand caveau de sûreté —DE LA— Compagnie d'Assurance Germania, RUE DU CAMP 31, Confié à la garde de W. C. RAYMOND, est présentement ouvert pour le service public. Il répond aux besoins permanents des résidents et des passagers visiteurs. La Compagnie recevra sous sa garde, avec toute garantie contre perte ou destruction, des testaments et autres documents, des bons, de l'argent, des bijoux et des valeurs de toutes sortes, à des taux très bas. Coffres-forts particuliers en dedans du caveau à l'épreuve du feu et des voleurs à CINQ PIASTRES et au-dessus par an. Envoyez chercher des circulaires. E. Marx, Secrétaire. H. ZUBERBIER, Président. 11mars—

LIBRAIRIE FRANÇAISE. 59 Rue de Chartres, COIN BIENVILLE. **H. BILLARD,** Successeur de HEBERT & CIE. VIENT de déballer un très grand assortiment de livres, comprenant les collections complètes des auteurs modernes. Editions illustrées à bon marché—de Dumas, Montépin, Capendu, Ponson du Terrail, Eugène Sue, de Gondrecourt, Soulié, Duplessis, Dubois Gobey, etc., etc., etc.

HENRI GRÉVILLE—
La Maison Frappier........2 Vols.... 2 00
Dosia....................1 .... 1 25
Nouvelles Russes.........1 .... 1 25
Lucie Rodey..............1 .... 1 25
Ariadne..................1 .... 1 25
Les Épreuves de Raïssa...1 .... 1 25
Sonia....................1 .... 1 25
Marier sa fille..........1 .... 1 25
L'Héritage de Xénie......1 .... 1 25
L'Ami....................1 .... 1 25
La Niania................1 .... 1 25
La Konssakine............1 .... 1 25
Vast Ricouard— La Vieille Garde......1 .... 1 25
Théophile Gautier, Mlle de Maupin—Le Roman de la Momie—Spirite—Les Jeunes France ... $1 25 le vol.
Camille Flammarion, Récit de l'Infini, les Mondes réels et les Mondes imaginaires—La Pluralité des Mondes Habités ... $1 40 le vol. La terre au ciel ... 2 50
Mme Augustus Craven, Récit d'une Sœur ... 2 vols ... $3 00. Fleurange ... 2 ... $3 40
Emile Zola, L'Assommoir, Nana, Les Soirées de Médan, le Roman Expérimental. $1 25 le vol.
Le Rév. P. Didon, Indissolubilité et Divorce.
Alph. Daudet, Fromont Jne et Risler aîné ... $1 25
H. de Balzac, Œuvres complètes, éd. in-18° broché, chaque volume 50
A. Debay, Hygiène et Physiologie du Mariage ... $1 25
Nouvelle Bibliothèque choisie, collection grand in-18° Dentu éditeur.
Romans et nouvelles, des meilleurs auteurs contemporains à 40 cts le volume.
Papiers peints, assortis et bordures.
Papeterie, articles pour l'école, livres classiques, ouvrages de Piété, Paroissiens, Images, etc., etc., chapelets et médailles.
Registres, Papiers écolier, Encres, Plumes, etc.
Reliure, la maison se charge de toutes sortes de reliures aux prix les plus réduits.
Cabinet de Lecture 75 cts par mois. 22 jan—

Changement de bureau et de domicile. LE Dr E. J. MIOTON ANNONCE à sa clientèle, qu'il a transféré son bureau de consultation et son domicile, du No 319 de la rue des Remparts, au No 148 de la rue Hôpital, près Remparts. Heures de consultations: de 1 à 3 heures. 18 fév—1m.V.D.Mer

A vendre pour cause de départ. L'AMEUBLEMENT de la maison No 100 rue Conti, se composant de 12 chambres meublées et louées à des bons locataires, ainsi qu'une grande blanchisserie française: Existence dix ans. S'adresser à la susdite adresse. 4 mars - 1 mois VeDMe

JOHN R. LEGIER, Notaire, No 79 Passage de la Bourse, Entre les rues Conti et Bienville, NOUVELLE-ORLEANS, Lne. 1 rMerVD

En débarquement de l'Orion et à livrer par Aukathor &c.
100 b'ques Vin Pl. Clermont & Co.
100 Cios Ste-Anne, &c.
50 1/2 b'ls Vinaigre Dabadie.
50 c's Moutarde Dessaux & Garres.
75 barillets Olives Verdales.
50 caisses Olives de Séville.
50 Cognac Chs Doroville & Co.
35 Sardines sans arêtes Lemarchand.
75 Cèpes, Pâtés truffés, Thon à l'huile, Truffes, Cornichons, Maquereaux à l'huile, Olives, &c.
300 c's Vermouth Martini Sola & Co.
A vendre par **E. J. HART & CO.,** 72, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas. 11 mars—D.Me.V

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 17 MARS—CLASSE No 64. Tirage de 4 heures P. M.

56	60	28	75	66	54	8	51	32	50	11	7	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature Ce 17 mars 1881—4 heures P. M. ADAM GIFFEN, [illegible] Commissaires. [illegible]

On Demande UNE CUISINIÈRE FRANÇAISE et FEMME DE CHAMBRE pour une petite famille. S'adresser au No 424, rue St-Charles. 13mars—7f

On demande ON demande une personne donnant les meilleurs renseignements et désirant voyager, pour coudre, faire le ménage et s'occuper d'un enfant de 5 ans. S'adresser à la boîte de Poste 1915. 2mars—

Avis. LES prix les plus élevés seront payés comptant pour des meubles d'occasion (second hand), de tous genres. S'adresser à CASH. 13 fév—2mo Lock Box, 2590 N. O. P. O.

A louer. LA MAISON de résidence en briques, à trois étages, située à l'angle Sud-ouest des rues Esplanade et Chartres. Possession donnée immédiatement. S'adresser au No 49 de la rue Peters, pour de plus amples détails. 9mars—14f